



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**L'an deux mil vingt-trois, le 28 du mois de mars à quatorze heures,
Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBÂTRE, dûment
convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code des collectivités territoriales, s'est réuni en
session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.**

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 11

Date de la convocation : le 22 mars 2023

Présents : M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie GUEGUEN, Mme Colette GROIZARD, Mme Christianne COGNÉE, M. Fabrice ROUSSEAU, Mme Danielle COMBE, Mme Christiane FOURAGE, Mme Lucienne CHARON, Mme Juliette SEGUIN, Mme Myriam PRAUD

Absents ayant donné un pouvoir : M. Jean-Maurice FOUASSON (donne pouvoir à M. Louis GIBIER), Mme Marie-Henriette ELIE (donne pouvoir à Mme Christianne COGNÉE), Mme Martine POMARE (donne pouvoir à Mme Sylvie GUEGUEN)

Absents : M. Guy ATLE, Mme Mireille DENIS, M. Patrice RAIMOND

Désignée secrétaire de séance : Mme Myriam PRAUD

**DEL2023-009 Budget CCAS : Emprunt pour le financement des travaux de la résidence autonomie
La Rocterie auprès de la Caisse d'Épargne**

Il est rappelé au Conseil d'administration que le projet de construction de la résidence autonomie est prévu pour un montant prévisionnel de 4 277 083.00 € HT (soit 5 132 500 € TTC)

Actuellement, les financements obtenus auprès de différentes agences bancaires et organismes pour ce projet sont les suivants :

Caisse d'Épargne -----	400 000 €
Crédit Agricole -----	150 000 €
Crédit Agricole -----	700 000 €
Crédit Agricole -----	2 502 600 €
CARSAT -----	682 500 €
Crédit Mutuel -----	542 000 €

Afin de permettre le financement complet de l'opération qui s'élève finalement à un montant de 5 459 933.33 € HT (soit 6 551 920€ TTC) dû à des plus-values de réalisation de travaux, l'augmentation du coût des matériaux, Monsieur le Président, propose, après avoir consulté plusieurs



banques, de contracter un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne. Les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

- Prêt à moyen terme de 580 000 €
 - o Montant sollicité 580 000 €
 - o Durée 25 ans
 - o Périodicité Trimestrielle
 - o Taux fixe 4.45%
 - o Amortissement du capital..... Progressif
 - o Frais de dossier 0.30% du montant emprunté

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **DONNE SON ACCORD** pour contracter un prêt auprès de la Caisse d'Epargne aux conditions énumérées ci-dessus et composé de la manière suivante :
 - o Un emprunt à taux fixe de 4.45 % d'un montant de 580 000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DELIBERATION PUBLIEE

Le 17/04/2023

Le Président du CCAS,
Louis GIBIER



Fait et délibéré, les jour, mois et an que
dessus

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
En mairie, le 17/04/2023

La secrétaire de séance,
Myriam PRAUD